



Organisation du travail : entre Flex-Office, télétravail et déplacements

Les CFDT de Courbevoie ont rendu un avis négatif fin 2022 sur le projet de transfert à Lyon des fonctions supports centrales. Ce projet s'inscrit dans un processus encore et toujours en œuvre : la réduction des frais de structures. La chasse au coût est sans fin et si elle pouvait avoir un sens au début, il y a bien longtemps qu'elle est devenue contre-productive voire dangereuse :

- Des RH de moins en moins nombreux alors que la Direction n'a jamais autant recruté,
- Des postes de travail et des salles de réunions en nombre insuffisants qui ne tiennent pas compte des métiers et des nouveaux effectifs,
- Le recours à venir à un logiciel de réservation pour les équipes du *Corporate* au 12^{ème} étage,
- Une qualité du matériel informatique et du support qui se dégrade inexorablement,
- Un transfert des équipes EPR2 à Lyon alors que les 4 premiers réacteurs seront construits le long du littoral de la Manche,
- Etc..

• Télétravail

Selon une Etude du cabinet *ConvictionsRH* pour *Le Parisien* en 2022, un salarié en télétravail, qui ne bénéficie pas de tickets restaurant, dépenserait **136,80 €** en frais courants (nourriture, chauffage électrique, électricité, eau) par mois. Ce chiffre est hors inflation.

Pour le mois de septembre 2022, *Le Quotidien* estime qu'une journée de travail à la maison revient à **10,58€** pour un travailleur.

Or, la mise en place du télétravail s'accompagne d'une volonté de transférer le coût de l'organisation du travail de l'entreprise au salarié.

Qui va donc payer notre facture avec l'inflation et un coût de l'énergie en hausse de 15 % en 2023 ? Alors que l'organisation du travail sur notre établissement en Flex-office nécessite un fort recours au télétravail, il nous semble nécessaire d'ouvrir dans les meilleurs délais une négociation locale sur une indemnité journalière prenant réellement en compte le coût du télétravail.

• Politique voyage

Lors du 1^{er} conseil économique et social central, les élus CFDT ont alerté la Direction sur le décalage qu'il existait entre la politique voyage de Framatome et le tarif actuellement pratiqué par les restaurateurs et les hôteliers. Il nous semble impératif de revaloriser les plafonds figurant dans cette note afin qu'ils soient en adéquation avec la réalité économique. Une attention toute particulière doit être portée sur Lyon, ville où désormais nombre de salariés de notre établissement doivent se rendre très régulièrement au regard de la nouvelle organisation de Framatome.

Vos délégués syndicaux **CFDT** Courbevoie : **Linda Abdesselem / Eric Chavanne / Boris Mazzocut**

